ANNEXE 2 : ADRESSE DES STATIONS VELIB ENVISAGEES

CONVENTION

De superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Velib'

1) 50-52 rue de Paris
2) Rue Jean Poulmarch
3) Avenue Paul de Kock
4) Allée Calmette